



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et du
Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 avril 2018
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2018

4-8 juin 2018, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport statistique et financier 2017

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un état récapitulatif des produits et charges du FNUAP pour l'année 2017, ainsi que de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2017. Les données fournies dans le présent rapport ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Elles sont provisoires et sujettes à un audit externe.

Le montant total brut des contributions de 2017 a franchi la barre du milliard de dollars des États-Unis, dépassant de 27,3 % les produits de 2016 pour atteindre 1,0675 milliards de dollars (contre 838,6 millions en 2016). Cette évolution positive s'explique par la forte hausse des contributions reçues au titre des autres ressources, qui ont progressé de 47,7 % et atteignaient 717,6 millions de dollars (485,8 millions en 2016). En revanche, les contributions reçues au titre des ressources ordinaires ont continué de baisser pour la quatrième année consécutive, chutant à 349,9 millions de dollars en 2017 (contre 352,8 millions en 2016), soit une baisse de 0,8 %. Cette diminution s'explique essentiellement par le retrait du financement de l'un des principaux donateurs du FNUAP, dont l'effet a été presque intégralement compensé par la hausse des contributions de plusieurs autres pays donateurs.

Les charges de l'année, qui s'élevaient à 926,9 millions de dollars, ont augmenté de 0,5 % (922,5 millions en 2016). Le montant des autres ressources allouées aux activités a augmenté de 6,4 % et atteignait 547,9 millions (514,8 millions en 2016), tandis que le montant des ressources ordinaires a baissé de 7 % et s'élevait à 379 millions (407,7 millions en 2016), principalement en raison du maintien des mesures d'austérité mises en place afin de contrer la baisse des contributions relevant des ressources ordinaires.

Le FNUAP réaffirme son engagement à allouer les ressources au soutien de ses activités menées sur le terrain. La part des dépenses des bureaux extérieurs par rapport aux dépenses totales liées aux programmes ou au budget institutionnel a continué d'augmenter, passant de 78,6 % (707,5 millions) en 2016 à 81 % (724,7 millions) en 2017.

Au 31 décembre 2017, les réserves et les soldes des fonds du FNUAP s'élevaient à 841,5 millions de dollars (711,4 millions en 2016), dont 96,5 % (ou 812,4 millions) au titre des autres ressources (93,7 %, ou 666,3 millions, en 2016). Le solde des fonds relevant des autres ressources comprend, pour un montant de 283,9 millions de dollars, les contributions à recevoir (262,5 millions en 2016), ainsi que les contributions perçues au 31 décembre 2017 au titre des activités de programme à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Le FNUAP est parvenu à clôturer l'année 2017 en bonne santé financière, en veillant à ce que ses engagements non réglés restent dans la limite de ses ressources financières. Malgré le montant record des



contributions reçues au titre des autres ressources pendant l'année, la baisse continue des ressources ordinaires, qui demeurent le socle du financement des opérations du FNUAP, compromet toujours largement la capacité de l'organisation à atteindre ses résultats stratégiques.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter prendre note du présent rapport.

Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Montant total des ressources	4
A.	Produits	4
B.	Charges	5
C.	Réserves et soldes des fonds	7
D.	Budget intégré	8
E.	Recouvrement des coûts.....	8
III.	Ressources ordinaires.....	9
IV.	Autres ressources	10
V.	Encaisse et placements.....	11
VI.	Autres actifs et passifs.....	11
VII.	Conclusions.....	12

ANNEXES

Les annexes sont disponibles, en anglais uniquement, sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

Annexe 1

Tableau 1.	Statement of revenue and expenses for the year ended 31 December 2017
Tableau 2.	Statement of assets, liabilities and fund balances as at 31 December 2017
Tableau 3.	Statement of changes in net assets for the year ended 31 December 2017
Tableau 4.	UNFPA expenses in 2017 at a glance
Tableau 5.	UNFPA expenses in 2017, by region – East and Southern Africa
Tableau 6.	UNFPA expenses in 2017, by region – West and Central Africa
Tableau 7.	UNFPA expenses in 2017, by region – Arab States
Tableau 8.	UNFPA expenses in 2017, by region – Asia and the Pacific
Tableau 9.	UNFPA expenses in 2017, by region – Latin America and the Caribbean
Tableau 10.	UNFPA expenses in 2017, by region – Eastern Europe and Central Asia
Tableau 11.	UNFPA expenses in 2017, by region – Office in Addis Ababa
Tableau 12.	UNFPA expenses in 2017, by region – Global activities
Tableau 13.	Country programmes, regional activities and institutional budget expenses, by region and recipient country/territory, for the year ended 31 December 2017
Tableau 14.	Programme expenses by recipient, least developed countries and low-income economies – regular resources
Tableau 15.	Integrated resource plan, years 2014-2017
Tableau 16.	Institutional budget expenses by category
Tableau 17.	Regular resources – Contributions in excess of \$1.0 million for 2017 and 2016
Tableau 18.	Regular resources – Movements in reserves and fund balances

Annexe 2

Classification of countries/territories: UNFPA strategic plan, 2014-2017

I. Introduction

1. Le rapport statistique et financier 2017 comprend un état récapitulatif des produits et charges du FNUAP pour l'année, ainsi que de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2017. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Tous les chiffres figurant dans le présent document sont provisoires et sujets à un audit externe. En outre, dans la mesure où ils ont été arrondis, leurs totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres partiels.

2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente l'état des produits et charges de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ventilé entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Le tableau 2 de l'annexe 1 présente l'état de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2017, et le tableau 3 de l'annexe 1, celui des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2017.¹

3. Les données fournies pour 2017 ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception du tableau 15 de l'annexe 1 qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.

4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Le montant net des contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2016 est présenté déduction faite du remboursement des charges fiscales acquittées par les contribuables d'un État membre. Le montant net des contributions relevant des autres ressources exclut les remboursements aux donateurs et les frais de recouvrement des coûts.

II. Montant total des ressources

A. Produits

5. Le montant total des produits a franchi la barre du milliard de dollars en 2017, dépassant de 30,8 % le niveau de 2016 pour atteindre 1,1126 milliard (contre 850,4 millions en 2016)². Cette progression s'explique principalement par la hausse des contributions reçues au titre des autres ressources et des autres produits.

6. Le montant total brut des contributions des cinq dernières années peut être ventilé comme suit :

	2017	2016	2015	2014	2013
	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>				
Montant brut des ressources ordinaires	349,9	352,8	398,2	477,4	460,0
Montant brut des autres ressources	717,6	485,8	581,3	529,2	504,3
Montant total brut des contributions	1 067,5	838,6	979,5	1 006,6	964,3
Autres ressources, en pourcentage du montant total brut des contributions	67,2 %	57,9 %	59,3 %	52,6 %	52,3 %

7. Le montant brut des contributions reçues au titre des ressources ordinaires a baissé de 0,8 %, et s'élevait à 349,9 millions de dollars (352,8 millions en 2016). Cette baisse s'explique principalement par le retrait du financement de l'un des principaux donateurs du FNUAP, dont la contribution s'élevait à 30,7 millions en 2016. Ce déficit a été presque intégralement compensé par la hausse généreuse des contributions versées par les autres pays donateurs.

¹ Les annexes au présent rapport sont disponibles, en anglais uniquement, sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP.

² Soit 9,1 millions de moins que les 859,5 millions de produit net indiqués dans le Rapport statistique et financier 2016 suite aux rectifications apportées aux comptes du FNUAP après la publication du rapport.

8. À l'inverse, le montant brut des contributions reçues au titre des ressources ordinaires a fortement augmenté (de 47,7 %), et atteignait 717,6 millions de dollars (contre 485,8 millions en 2016). En conséquence, la part des autres ressources en pourcentage du montant total brut des contributions a augmenté de 9,3 points de base, s'établissant à 67,2 % (contre 57,9 % en 2016), ce qui reflète la dépendance accrue du FNUAP aux autres ressources.

9. Le montant des autres produits a lui aussi enregistré une forte progression (de 63,7 %) en 2017, et s'affichait à 92,8 millions (56,7 millions en 2016). La plus grande partie de cette hausse, soit 26,6 millions de dollars, est due aux gains de change obtenus sur les contributions à recevoir, les encaisses et les comptes de placement. L'augmentation des produits de placement a également constitué un autre facteur positif (voir la [section V](#) pour plus de précisions).

B. Charges

10. Le total des charges a augmenté de 0,5 % en 2017, et s'élevait à 926,9 millions (contre 922,5 millions en 2016).

11. Le montant total des charges pour 2017 et 2016 peut être ventilé comme suit :

	En millions de dollars des É.-U.		En pourcentage	
	2017	2016	2017	2016
Programmes et budget institutionnel	894,4	900,3	96,5	97,6
Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes	752,9	763,5	81,2	82,8
Budget institutionnel (montant brut)	141,5	136,8	15,3	14,8
Frais de siège	32,5	22,2	3,5	2,4
Frais de siège	32,5	22,2	3,5	2,4
Total des charges	926,9	922,5	100,0	100,0

12. Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel selon les quatre résultats en matière de développement et les trois produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles contenus dans le plan stratégique du FNUAP :

	En millions de dollars des É.-U.		En pourcentage	
	2017	2016	2017	2016
Résultat 1 : Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative	464,4	471,1	52,0	52,3
Résultat 2 : Priorité accrue accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement	71,5	69,0	8,0	7,7
Résultat 3 : Progression de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits en matière de reproduction	118,1	108,9	13,2	12,1
Résultat 4 : Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations	77,2	90,0	8,6	10,0
Produit 1 : Efficacité des programmes	45,3	46,3	5,1	5,1
Produit 2 : Gestion des ressources	91,6	89,2	10,2	9,9
Produit 3 : Adaptabilité organisationnelle	26,3	25,8	2,9	2,9
Total des charges	894,4	900,3	100,0	100,0

13. La répartition par région des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel est la suivante :

	En millions de dollars des É.-U.		En pourcentage	
	2017	2016	2017	2016
Afrique de l'Est et Afrique australe	194,3	198,1	21,7	21,9
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	150,8	157,2	16,9	17,5
États arabes	155,6	123,6	17,4	13,7
Asie et Pacifique	118,2	139,2	13,2	15,5
Amérique latine et Caraïbes	55,8	51,9	6,2	5,8
Europe de l'Est et Asie centrale	48,8	36,5	5,5	4,1
Bureau d'Addis-Abeba	1,2	1,0	0,1	0,1
Activités mondiales	169,7	192,8	19,0	21,4
Total, programmes et budget institutionnel	894,4	900,3	100,0	100,0

14. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour les années 2017 et 2016 se répartissent comme suit entre les différents quadrants³ du plan stratégique :

	En millions de dollars des É.-U.		En pourcentage	
	2017	2016	2017	2016
Charges par pays/territoire	657,2	637,1	73,5	70,8
Rouge	360,5	384,6	40,3	42,8
Orange	94,4	100,3	10,6	11,1
Jaune	101,7	67,4	11,4	7,5
Rose	100,6	84,8	11,2	9,4
Interventions mondiales et régionales	43,0	51,2	4,8	5,7
Interventions régionales	23,6	29,4	2,6	3,3
Interventions mondiales	19,4	21,8	2,2	2,4
Autres charges régionales et mondiales^a	194,2	212,0	21,7	23,5
Autres charges régionales	43,9	41,0	4,9	4,5
Autres charges mondiales	150,3	171,0	16,8	19,0
Total, programmes et budget institutionnel	894,4	900,3	100,0	100,0

a) Comprend les charges imputables aux bureaux régionaux et au siège telles que les activités relatives aux programmes financées au moyen d'autres ressources et les dépenses liées au budget institutionnel.

15. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent de manière plus détaillée les charges par résultat, produit et quadrant du plan stratégique, ainsi que par région.

16. En 2017, le FNUAP a consacré 752,9 millions de dollars aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales ainsi qu'à d'autres activités relatives aux programmes (763,5 millions en 2016). Les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont utilisé 35,5 % de ces ressources (ou 267 millions de dollars), soit une hausse de 3,1 points de base par rapport à l'année dernière (32,4 % ou 247,6 millions en 2016).

17. Comme les années précédentes, plus de la moitié des ressources du FNUAP relatives aux programmes (57 % ou 428,9 millions de dollars) ont été consacrées à des activités qui avaient pour objectif principal l'égalité des sexes/l'autonomisation des femmes ou apporté une contribution notable à l'égalité hommes-femmes (64 % ou 488,1 millions de dollars en 2016).

18. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2017, 81 % (724,7 millions de dollars) des

³ Le plan stratégique pour 2014-2017 et son modèle de fonctionnement ont introduit une classification chromatique en quatre quadrants (rouge, orange, jaune et rose) des pays ou territoires où le FNUAP est présent, sur la base d'un modèle fiable qui s'appuie sur une combinaison de facteurs tels que les besoins, la capacité de financement et la population. La liste des pays/territoires et leur classification figurent à l'annexe 2.

charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel ont été engagées par les bureaux de pays ou les bureaux régionaux, soit une hausse de 2,4 points de base par rapport à l'année précédente (78,6 % ou 707,5 millions en 2016). Le tableau 13 de l'annexe 1 présente la ventilation des charges pour l'année 2017 par région, quadrant et pays/territoire.

19. En 2017, le FNUAP a dépensé 57,2 % (98,4 millions de dollars) du montant des ressources ordinaires allouées aux programmes dans 46 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ou à celle des économies à faible revenu (118 millions ou 57 % en 2016)⁴.

C. Réserves et soldes des fonds

20. Au 31 décembre 2017, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 130,1 millions de dollars, s'établissant à 841,5 millions (711,4 millions en 2016).⁵ Le tableau ci-dessous fournit des précisions :

	En millions de dollars des É.-U.	
	2017	2016
Réserve opérationnelle	70,5	70,5
Réserve au titre de l'intervention humanitaire	5,0	-
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	43,0	38,5
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	(94,4)	(68,9)
Autres ressources	812,4	666,3
Total	841,5	711,4⁵

21. Au 31 décembre 2017, la réserve opérationnelle demeurait sensiblement inchangée, en hausse de 0,03 million seulement par rapport à 2016, portant son niveau à 20 % du montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2017. Au cours de l'année, 5 millions de dollars ont été affectés à la réserve au titre de l'intervention humanitaire⁶, tandis que la réserve au titre des bureaux et logements hors siège est restée stable, à 5 millions de dollars.

22. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières ont augmenté de 4,5 millions de dollars. Ces sommes sont mises en réserve par la direction et ne peuvent être consacrées aux programmes. Leur hausse s'explique principalement par les 2,9 millions affectés en vue de couvrir les charges futures liées à l'examen des ressources⁷, ainsi que par les produits perçus au titre des services d'achat fournis.

23. Le déficit des fonds relevant des ressources ordinaires non réservés à des fins particulières a augmenté de 25,5 millions en 2017, principalement en raison de la perte actuarielle de 69,5 millions de dollars enregistrée sur les prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement compensée par l'excédent de ressources ordinaires perçu pendant l'année. Le montant total des fonds disponibles pour le financement des programmes en 2018 s'élevait à 48,5 millions de dollars (30 millions en 2017). Le tableau 18 de l'annexe 1 fournit des précisions sur ce montant.

24. Au 31 décembre 2017, les soldes des fonds relevant des autres ressources non réservés à des fins particulières atteignaient 812,4 millions (666,3 millions en 2016) après avoir augmenté de 146,1 millions, essentiellement en raison de la forte hausse des contributions reçues au titre des

⁴ En 2016, 47 pays étaient classés parmi les moins avancés ou parmi ceux à faible revenu. La Guinée équatoriale a quitté la catégorie des pays les moins avancés en 2017. Par conséquent, les dépenses la concernant n'ont pas été comptabilisées dans le montant total consacré par le FNUAP aux pays les moins avancés ou aux économies à faible revenu.

⁵ Soit 9,1 millions de moins que le total de 720,5 millions indiqué dans le Rapport statistique et financier 2016 suite aux rectifications apportées aux comptes du FNUAP après la publication du rapport.

⁶ Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée à réception des fonds du donateur.

⁷ Exercice de gestion du changement lancé par la direction du FNUAP afin de préparer l'organisation à la mise en œuvre du nouveau plan stratégique et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en réponse à l'examen quadriennal complet et aux initiatives de réforme des Nations Unies.

autres ressources préaffectées aux activités de programme spécifiques, lesquelles ont dépassé les charges financées au moyen de ces ressources. Au 31 décembre 2017, le solde des fonds inclut 283,9 millions de contributions à recevoir, et donc non disponibles pour le financement des programmes (262,5 millions en 2016).

D. Budget intégré

25. Dans sa décision 2013/32, le Conseil d'administration a approuvé le premier budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14), qui est conforme au plan stratégique couvrant la même période. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats de l'organisation.

26. Le tableau 15 de l'annexe 1 donne des informations sur l'utilisation effective des ressources pour l'ensemble du cycle du plan stratégique 2014-2017 par rapport aux estimations figurant dans le plan de ressources intégré du budget intégré, tel que modifié dans le cadre de l'examen à mi-parcours (DP/FPA/2016/3). L'utilisation des ressources est présentée selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, comme c'est le cas pour le budget.

27. Le tableau 16 de l'annexe 1 présente de manière plus détaillée la composante « budget institutionnel » du budget intégré, ventilée par catégorie de charges.

E. Recouvrement des coûts

28. Dans sa décision 2013/9, le Conseil d'administration s'est accordé sur un taux général et harmonisé de recouvrement des coûts pour les contributions au titre des autres ressources fixé à 8 %, ainsi que sur une structure différenciée de recouvrement des coûts pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, une participation des gouvernements aux coûts, des contributions à la coopération Sud-Sud, des contributions du secteur privé et des accords de legs. La Directrice exécutive du FNUAP s'est vu accorder le droit de ne pas appliquer ce taux de recouvrement au cas par cas.

29. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des conséquences financières de l'application de taux différenciés et des exonérations approuvées en 2017 :

	En milliers de dollars des É.-U.			En pourcentage
	<i>Recouvrement effectif des coûts</i>	<i>Recouvrement des coûts au taux harmonisé de 8 %</i>	<i>Différence</i>	<i>Taux de recouvrement des coûts effectivement appliqué en 2017</i>
Fonds thématiques d'affectation spéciale	8 680	9 920	1 240	7,0
Accords-cadres*	7 946	9 081	1 135	7,0
Participation des gouvernements aux coûts	1 388	2 221	833	5,0
Accords de legs	794	908	114	7,0
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	894	1 073	179	6,7
Total	19 702	23 203	3 501	

Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et un ou plusieurs donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

30. Les coûts indirects perçus en 2017 ayant fait l'objet d'exonérations ont été engagés dans le cadre d'ententes de cofinancement conclues avec les donateurs suivants :

- a) Taux de recouvrement approuvé de 7 % : Union européenne (pour l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement), Arabie saoudite, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des

Nations Unies pour le développement au Libéria et Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

- b) Taux de recouvrement approuvé de 6,25 % : fonds d'affectation spéciale pour l'Irak (pour le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies).
- c) Taux de recouvrement approuvé de 5 % : gouvernement chinois (pour le Programme de développement des Nations Unies), Saudi Fund for Development et State Bank of India Foundation.
- d) Exonération de recouvrement des coûts : UNITAID

III. Ressources ordinaires

31. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent et du déficit relatifs aux ressources ordinaires pour 2017 et 2016 :

	En millions de dollars des É.-U.	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Produits		
Montant brut des contributions	349,9	352,8
À déduire : transferts au compte « Autres produits » au titre du remboursement des charges fiscales	-	(5,8)
Autres produits	67,7	52,1
Montant net des produits	417,6	399,1
Charges		
Programmes de pays (hors Fonds d'urgence)	166,5	202,5
Fonds d'urgence	5,8	4,6
Interventions mondiales et régionales	43,0	51,2
Budget institutionnel	141,5	136,8
Assurance maladie après cessation de service et autres charges relatives aux avantages du personnel imputées sur les frais de siège	10,7	8,0
Autres charges relevant du siège	11,5	4,6
Total des charges	379,0	407,7
Excédent/(déficit) de l'année	38,6	(8,6)

Ce montant inclut les coûts indirects recouverts pendant l'année et déduits du montant brut des contributions reçues au titre des autres ressources

32. La baisse des contributions brutes provient essentiellement du retrait du financement de l'un des principaux donateurs du FNUAP, dont la contribution s'élevait à 30,7 millions en 2016, et dont l'effet a été presque intégralement compensé par la hausse des contributions de plusieurs autres pays donateurs ainsi que par des écarts de change positifs. Le tableau 17 de l'annexe 1 présente la liste des contributions aux ressources ordinaires d'un montant supérieur à 1 million de dollars.

33. Afin de contrer la baisse des contributions relevant des ressources ordinaires, la direction du FNUAP a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'austérité et a continué de faire preuve de prudence dans sa gestion financière, de façon à ce que ses obligations restent dans la limite de ses ressources. En conséquence, le montant total provenant des ressources ordinaires a baissé de 7 % et atteignait 379 millions en 2017 (407,7 millions en 2016).

34. Malgré la baisse des ressources ordinaires, le montant consacré au Fonds d'urgence⁸ a augmenté de 26,1 % en 2017 et s'élevait à 5,8 millions de dollars (4,6 millions en 2016), ce qui reflète la priorité que le FNUAP accorde aux activités d'intervention humanitaire.

35. La baisse des dépenses engagées dans le cadre des interventions mondiales et régionales, qui s'établissait à 8,2 millions de dollars, est due aux mesures d'austérité et au reclassement de

⁸ Le Fonds d'urgence, créé en vertu de la décision 2000/13 du Conseil d'administration, constitue une source importante de financement initial des interventions de secours menées par les bureaux extérieurs du FNUAP en situation d'urgence avant la mise à disposition des fonds bilatéraux.

41 postes (nets) dans le budget institutionnel, conformément à l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Ce reclassement est l'un des nombreux facteurs ayant permis d'accroître de 4,7 millions de dollars les charges afférentes au budget institutionnel.

36. Les ressources allouées à l'assurance maladie après cessation de service et aux autres charges relatives aux avantages du personnel imputées sur les frais de siège ont augmenté de 2,7 millions de dollars (33,8 %). Cette hausse résulte de l'actualisation de l'étude actuarielle indépendante du coût des prestations versées au personnel tout au long de l'année, et du fait que la date de règlement des frais d'intérêt liés aux avantages du personnel est plus rapprochée.

37. Les autres charges relevant du siège ont augmenté de 6,9 millions pour s'élever à 11,5 millions en 2017 (4,6 millions en 2016), principalement en raison de pertes de change et d'une augmentation des provisions pour créances douteuses.

38. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, financées au moyen des ressources ordinaires.

IV. Autres ressources

39. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Ces derniers comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires et les fonds des services d'achat.

40. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent et du déficit annuels relatifs aux autres ressources pour 2017 et 2016 :

	En millions de dollars des É.-U.	
	2017	2016
Produits		
Montant brut des contributions	717,6	485,8
À déduire : remboursements à des donateurs	(8,4)	(4,4)
À déduire : coûts indirects*	(39,3)	(34,7)
Autres produits	25,1	4,6
Montant net des produits	695,0	451,3
Charges		
Fonds d'affectation spéciale	576,6	539,6
À déduire : coûts indirects imputables aux fonds d'affectation spéciale	(39,0)	(34,4)
Fonds spéciaux	10,6	9,9
À déduire : coûts indirects imputables aux fonds spéciaux	(0,3)	(0,3)
Total des charges	547,9	514,8
Excédent/(déficit) de l'année	147,1	(63,5)

* Ce montant est inclus dans la ligne « Autres produits » du tableau relatif aux ressources ordinaires.

41. Le montant total des produits au titre des autres ressources a augmenté de 54 % pour atteindre 695 millions de dollars (451,3 millions en 2016), grâce aux efforts importants déployés afin de mobiliser des ressources et aux gains de change obtenus.

42. Les charges pour l'année 2017 ont également augmenté, bien qu'à un taux moindre de 6,4 %, et s'élevaient à 547,9 millions (514,8 millions en 2016). L'augmentation des produits a été plus rapide que celle des charges, principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des charges, la plupart des produits étant enregistrés à la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les charges sont prises en compte au moment

où elles sont encourues, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et services concernés⁹. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale selon leur contribution aux résultats et aux produits du cadre intégré de résultats du plan stratégique, ainsi que par quadrant, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes.

V. Encaisse et placements

43. Au 31 décembre 2017, le montant de l'encaisse et des placements détenus par le FNUAP avait augmenté de 204 millions et s'élevait à 960,5 millions de dollars (756,5 millions en 2016), une situation qui s'explique principalement par le fait que les contributions reçues ont été supérieures aux charges payées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce qui comprend les placements d'une durée inférieure à 90 jours, s'élevaient à 184,4 millions de dollars (213,6 millions en 2016), et les autres placements atteignaient 776,1 millions (542,9 millions en 2016).

44. Sur le total des placements, 381,3 millions sont réservés à des fins particulières (324,2 millions en 2016). Ainsi, 70,5 millions, 5 millions et 5 autres millions de dollars sont respectivement affectés à la réserve opérationnelle, à la réserve au titre de l'intervention humanitaire et à la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, 243,3 millions sont affectés au financement de la dette liée aux avantages du personnel, 33,7 millions sont destinés au remboursement du capital d'un fonds de dotation privé, et 23,8 millions sont détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration des programmes conjoints.

45. Au 31 décembre 2017, le portefeuille de placement du FNUAP, qui se compose de valeurs à revenu fixe de premier ordre, y compris en trésorerie et en équivalents de trésorerie, était estimé à 723,3 millions de dollars. Ce portefeuille est soumis à une politique de placement prudente qui définit l'échéance, la contrepartie et les limites de solvabilité, ceci afin de garantir la préservation du capital, de satisfaire les exigences de liquidité et de maximiser les revenus dans le respect des paramètres de sécurité et de liquidité définis.

46. Les fonds mis en réserve afin de financer les prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont gérés de façon conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'un portefeuille distinct, plus diversifié et offrant un rendement plus élevé, semblable à celui de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Entre 2016 et 2017, le FNUAP a transféré 165 millions de dollars vers ce portefeuille, portant ainsi la valeur marchande de ce dernier à 190,6 millions au 31 décembre 2017, avec des taux annuels de rendement compris entre 15,23 % et 16,26 % selon la composante.

VI. Autres actifs et passifs

47. Le montant des contributions à recevoir a augmenté de 11,5 %, passant à 314,6 millions fin 2017 (282,1 millions en 2016), principalement en raison de la hausse des contributions devant être reçues au titre des autres ressources après le 31 décembre 2017.

48. L'encours total des avances sur le fonds d'exploitation dues en fin d'année a augmenté de 5,5 %, s'établissant à 7,7 millions de dollars (7,3 millions en 2016). Les avances non régularisées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont baissé de 0,1 million seulement, et atteignaient 5,8 millions au 31 décembre 2017. Cette augmentation nette s'explique par la hausse des montants non régularisés par les organismes des Nations Unies chargés de mettre en œuvre les activités de programme du FNUAP, qui ont doublé en une année, passant de 1,4 million au 31 décembre 2016 à 2,8 millions au 31 décembre 2017, ainsi que par la hausse des provisions pour créances douteuses (+ 0,9 million).

49. La valeur des stocks de produits liés à la santé procréative et aux autres programmes, restés sous le contrôle du FNUAP (en transit ou dans des entrepôts), et destinés à la distribution ou à la vente, a baissé de 17,3 %, et atteignait 38,3 millions (46,3 millions en 2016). Cette situation tient essentiellement à une diminution du volume d'achat en 2017, ainsi qu'à un processus plus souple

⁹ La Note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un résumé des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

de dédouanement et de livraison des produits aux partenaires nationaux chargés de leur distribution.

50. Le montant des passifs liés aux prestations versées au personnel a augmenté de 26,3 %, passant à 415,8 millions de dollars (contre 329,2 millions en 2016). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de l'assurance maladie après la cessation de service, due à un recours accru à des hypothèses démographiques actualisées indiquant notamment un allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires, dans le cadre de l'évaluation actuarielle réalisée afin d'estimer le montant des passifs. La part non financée de ce montant a augmenté de 42 millions de dollars, passant de 130,4 millions en 2016 à 172,4 millions fin 2017, ce qui porte cette part à 41,5 % (contre 39,6 % en 2016).

VII. Conclusions

51. Le FNUAP est parvenu à clôturer l'année 2017 en bonne santé financière, en veillant à ce que ses engagements non réglés restent dans la limite de ses ressources financières. Malgré le montant record des contributions reçues au titre des autres ressources pendant l'année, la baisse continue des ressources ordinaires, qui demeurent le socle du financement des opérations du FNUAP, compromet toujours largement la capacité de l'organisation à atteindre ses résultats stratégiques.
